



Condition Générales – MO-TION BV

(Services logistiques & vente internationale de véhicules – Droit belge)

1. Identification de l'entreprise

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les services et ventes effectués par :

Mo-tion BV Bijlokestraat 2 9200 Dendermonde – Belgique Numéro d'entreprise : **BE 1011.144.133**

2. Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres, conventions, prestations logistiques, missions de transport, activités de stockage et ventes de véhicules au sens large. Toute dérogation n'est valable que si elle est confirmée par écrit par Mo-tion BV.

3. Offres et formation du contrat

- Les offres sont sans engagement et valables pendant **7 jours**, sauf indication contraire.
- Un contrat est conclu après confirmation écrite de Mo-tion BV ou dès le début de l'exécution de la mission.
- Mo-tion BV se réserve le droit de refuser des missions sans devoir en indiquer la raison.

4. Prix et conditions de paiement

- Tous les prix s'entendent hors TVA, droits d'importation, frais de douane, assurances et autres taxes.
- Les factures sont payables dans un délai de **2 jours** à compter de la date de facturation, sauf accord écrit contraire.
- En cas de retard de paiement, sont dus de plein droit et sans mise en demeure :
 - des intérêts conformément à la Loi relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ;
 - une indemnité forfaitaire de **10 %**, avec un minimum de **150 €**.
- Tous les biens livrés restent la propriété de Mo-tion BV jusqu'au paiement intégral.

5. Services logistiques

5.1 Exécution

- Les services logistiques sont exécutés conformément aux règles de l'art et aux réglementations belges et internationales applicables (notamment la Convention CMR).
- Les délais de livraison sont indicatifs et non contraignants.
- Le client est responsable de fournir en temps utile tous les documents, informations et marchandises nécessaires.

5.2 Frais supplémentaires

Les temps d'attente, opérations supplémentaires, documents incorrects ou manquants, ainsi que les retards imputables au client, seront facturés intégralement.

5.3 Responsabilité

- La responsabilité de Mo-tion BV est limitée aux montants prévus par la Convention CMR ou, si celle-ci n'est pas applicable, aux dommages directs avec un maximum de **500 € par sinistre**, sauf dol ou faute lourde.
- Les dommages indirects (perte de profit, dommages consécutifs, retards) sont exclus.

5.4 Annulation des services logistiques

En cas d'annulation par le client moins de **72 heures** avant l'exécution prévue, **100 %** de la valeur totale de la mission sera facturé. Cette indemnité s'applique sans préjudice du droit de Mo-tion BV de réclamer un dommage supérieur dûment prouvé.

6. Vente de véhicules

6.1 État du véhicule

- Les véhicules sont vendus dans l'état où ils se trouvent (« as is »), sauf accord écrit contraire.
- Les photos, descriptions et spécifications sont purement indicatives.
- Le client peut toujours procéder à une inspection préalable.

6.2 Livraison et transfert des risques

- La livraison s'effectue conformément à l'Incoterm convenu (Incoterms 2020).
- Les risques sont transférés au client lors de l'enlèvement ou de la remise au transporteur.

6.3 Garantie

- Sauf accord contraire, les véhicules sont vendus **sans garantie**.
- Les garanties légales éventuelles sont limitées aux dispositions impératives du droit belge.

7. Annulation des missions

Toute annulation par le client nécessite l'accord écrit de Mo-tion BV. En cas d'annulation, une indemnité forfaitaire de **50 %** de la valeur totale de la mission est due, sans préjudice du droit de Mo-tion BV de réclamer un dommage supérieur.

8. Force majeure

Mo-tion BV n'est pas responsable des retards ou de la non-exécution dus à un cas de force majeure, tels que catastrophes naturelles, guerre, grèves, pandémies, mesures gouvernementales, pannes informatiques, problèmes de transport ou autres circonstances indépendantes de sa volonté raisonnable.

9. Réclamations

- Les réclamations concernant les services logistiques doivent être introduites par écrit dans les **24 heures** suivant la livraison.
- Les réclamations concernant les véhicules doivent être signalées lors de l'enlèvement ou de la livraison, ou au plus tard dans les **24 heures** en cas de vice caché.
- Une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement.

10. Protection des données

Mo-tion BV traite les données personnelles conformément au RGPD et à la législation belge en matière de protection de la vie privée. Les données ne sont utilisées qu'à des fins contractuelles et ne sont partagées avec des tiers que si cela est nécessaire à l'exécution de la mission.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les contrats sont exclusivement soumis au **droit belge**. Les litiges relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement **Flandre-Orientale, division Dendermonde**, sauf disposition légale impérative contraire.